

L

a Journée Internationale des Forêts 2024 arrive à grands pas ! Chaque année l'arrivée du printemps porte cet événement qui célèbre la forêt, l'arbre et le bois et permet de sensibiliser à la multifonctionnalité des forêts. L'objectif est de permettre un lien entre les acteurs de la filière (professionnels et associations) et le grand public afin d'échanger ensemble sur les enjeux forestiers.

De nombreux acteurs se sont impliqués afin de vous proposer une programmation 2024 qui s'annonce très riche. Lectures contées, visite de chantier forestier, ciné-débat en présence d'experts et du réalisateur, conférences, visites de forêts en crise sanitaire, jeux de pistes, spectacle pour les tout petits et pleins d'autres surprises qui vous attendent du 16 au 24 mars !

N'hésitez pas à partager ces animations autour de vous.

**Faisons
rayonner
notre
territoire
forestier !**



MOT D'UN ÉLU LOCAL

Le département de l'Ain est recouvert à 30% de forêt et ses atouts sont nombreux : économique, environnemental, sociétal et protection naturelle. On ne se rend pas toujours compte à quel point elle est une composante importante de nos paysages locaux et présente dans notre quotidien. Elle apporte de nombreuses aménités de par sa multifonctionnalité.

Aujourd'hui nos massifs font face à une crise sanitaire qui pousse les acteurs de la filière à innover dans les systèmes



de gestion et de valorisation des bois pour pérenniser cette multifonctionnalité.

De plus en plus de contraintes et d'enjeux qui montrent la nécessité d'ouvrir des espaces de dialogues entre professionnels et société civile afin d'échanger et de mieux comprendre les rôles des forêts de l'Ain.

Gilles THOMASSET

Vice-Président commission Agriculture et Forêt à Terre Valserhône l'Interco

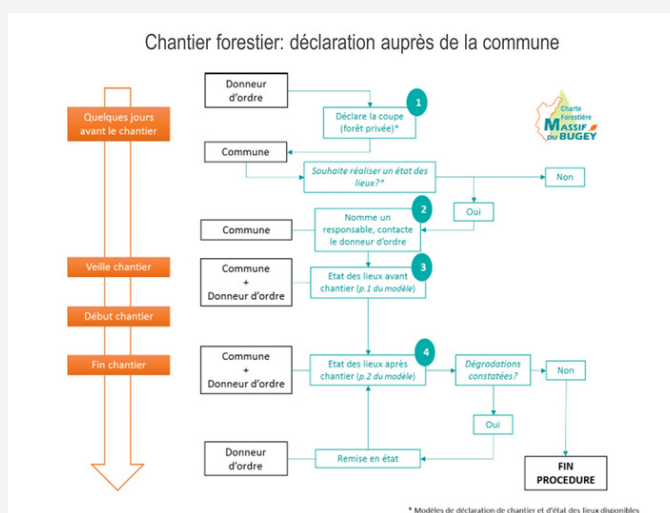
DÉCLARATION DE CHANTIER OBLIGATOIRE

En novembre 2023, suite à la demande de plusieurs communes, la charte forestière des Montagnes de l'Ain a contacté toutes ses communes membres par mail afin de recenser, de manière non exhaustive, celles qui avaient prit un [arrêté municipal concernant la déclaration obligatoire de chantiers forestiers](#). Ce recensement nous a permis d'envoyer, en partenariat avec FIBOIS01 (l'interprofession du bois de l'Ain), un [message de rappel à toutes les entreprises de travaux forestiers du territoire](#) des "bonnes pratiques" concernant les chantiers, des réglementations en vigueur sur le massif ainsi que la liste des communes connues possédant ce type d'arrêtés municipaux.

L'intérêt était de rappeler aux entreprises leurs obligations et leur devoir de contacter la commune avant tout chantier forestier pour s'assurer qu'aucune réglementation locale n'existe. Suite à ce recensement et à l'aggravation constatée par les communes (dégâts de voiries après chantier forestier, au vu de la météo très pluvieuse de ces derniers mois), nous avons eu beaucoup de retours de communes souhaitant prendre ce type d'arrêté municipal.

Il a été décidé en comité de pilotage de la charte forestière de faire passer à toutes les communes membres les fichiers d'informations concernant ces mesures avec des modèles d'arrêtés d'autres communes et un modèle "type" modifiable travaillé par l'association des Communes Forestières de l'Ain (COFOR01).

La charte forestière travaille actuellement à la mise à jour d'une page internet, anciennement disponible sur le site de FIBOIS01, qui aura pour objectif de mettre à disposition des entreprises de travaux forestiers les éléments concernant les déclarations de chantiers : modèle d'état des lieux de la voirie, protocole de prise de contact entre commune et entreprises, ainsi qu'un fichier complet avec toutes les communes de la charte et les contact des mairies pour pouvoir les joindre facilement. [Ce projet devrait être effectif pour la fin d'année 2024.](#)



FONDS LOCAL DU BUGHEY - "CONSTRUIRE UNE RESSOURCE POUR L'AVENIR"

Depuis 2009 il existe sur le territoire un dispositif "Construire une ressource forestière pour l'avenir", construit en partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs de la filière forêt bois.

Ces derniers ont décidé de se réunir et d'agir conjointement dans le but de reconstituer ou d'améliorer les peuplements forestiers. Ce fond consiste en l'apport d'aides financières aux propriétaires privés et publics pour le reboisement, l'entretien et l'amélioration des peuplements forestiers. La poursuite et l'aggravation des répercussions du changement climatique sur les forêts du massif ont conduit au renouvellement de ce fond pour plusieurs années. Il concerne à partir de cette année 2024 le territoire de 4 intercommunalités : Haut-Bugey Agglomération, Terre Valserhône l'Interco, la communauté de communes Bugey Sud et la Plaine de l'Ain.

En 2023 c'était 178 000€ engagés par les partenaires financiers (Conseil départemental de l'Ain, Intercommunalités citées précédemment et groupement des scieurs) qui ont permis de financer 368 ha de

travaux (majoritairement de la plantation, à 61%, mais également de l'entretien de plantation, à 16%, et du dégagement de semis naturel, à 13%).

De plus, depuis les Assises de la Forêt et du Bois de l'Ain le Département a mis en place un bonus de 10% pour les dossiers de plantations qui proposent plus de 4 essences différentes (dont au moins une en feuillus).

Le constat est fait que le fond est bien utilisé par les propriétaires publics mais aurait le mérite de se faire mieux connaître auprès des propriétaires forestiers privés. N'hésitez donc pas à diffuser l'information auprès de vos administrés et des propriétaires forestiers privés que vous connaissez.

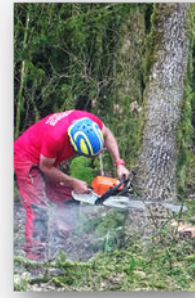
FORMATION ADULTE DE TRAVAUX FORESTIERS - CORMARANCHE

En cette fin d'année 2023 la Maison départementale de ma filière bois a eu le plaisir d'accueillir à Visiobois 7 nouveaux stagiaires pour la formation de Brevet Professionnel Agricole (BPA) Travaux Forestiers, option bûcheronnage.

Une nouvelle promotion composée de différents profils en reconversion et de jeunes adultes motivés. Cette formation commence à se faire connaître sur le territoire pour notre plus grand plaisir !

Elle est dispensée par le CFPPA Savoie-Bugey, MFR Arclosan et MFR Cormaranche avec l'accompagnement de FIBOIS 01. Elle a lieu à Cormaranche-en-Bugey et se déroule en 9 mois avec 800h de formation dont 300h en entreprise. Pour réaliser cette formation il faut simplement être majeur, demandeur d'emploi ou en reconversion professionnelle, être attiré par le travail en forêt, manuel, et adaptable. **Il est possible d'être financé par le Pôle Emploi ou la Région le temps de la formation.**

Autant de candidat que de chances de voir un futur bûcheron installer son activité sur le territoire. N'hésitez pas à partager cette formation autour de vous ! Si une commune souhaite mettre en avant cette formation à la mairie nous pouvons vous envoyer des affiches ou flyer à mettre en libre service ou sur votre site internet.



POINT INFOS

- **Marteloscope d'Hauteville**, nous avons mis à jour cet outil à l'été 2023 avec l'ONF afin de proposer dès septembre 2023 des nouvelles animations aux collégiens et enfants des centres de loisirs ; ... Un outil pédagogique qui permet de se mettre dans la peau d'un forestier afin de mieux comprendre la gestion d'une forêt et sa multifonctionnalité. Nous pouvons également encadrer des classes/groupes sur la journée avec la visite du Pôle Bois à Cormaranche-en-Bugey. **Partagez l'information dans vos écoles et vos collèges !**
- **Programmation de la Journée Internationale des Forêts :**
 - 19 mars : Mardi Soir du Bois, "La forêt de l'Ain en crise sanitaire, comment réagir ?"
 - 20 mars : Balade contée et commentée en forêt & Visite de chantier forestier accompagnée
 - 22 mars : Ciné-Débat "Forêt Françaises en quête d'avenir" avec la présence d'experts
 - 23 & 24 mars : Spectacle pour les tout petits au musée du Bugey Valromey & plusieurs jeux de pistes en forêts avec la présence de technicien forestier.
- **Les aides en faveur de la construction en bois local des bâtiments publics :** Fibois 01, l'interprofession du bois de l'Ain, participe activement à la promotion des différentes utilisations du bois. Dans ce cadre Fibois 01 vous informe sur les dispositifs financiers encourageant la valorisation du bois local* dans les projets de construction et de rénovation des collectivités locales :
 - Le **Département de L'Ain** peut accorder une aide pour les bâtiments publics correspondant à 15 % du coût HT du lot bois avec un plafond de 45 000 €.
 - La **Région Auvergne-Rhône-Alpes** peut accorder une aide correspondant à 20 % du coût HT du lot bois local avec un plafond de 60 000 €. Cette aide peut monter à 30 % pour l'utilisation d'essences peu valorisées (bois de feuillus ou sapin pectiné en proportion importante).
 - La **DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)** peut également accorder une bonification de 5 % en cas de construction en bois local. Cette bonification s'applique sur le coût total du projet (acquisition du terrain et travaux).

Retrouvez le programme détaillé sur la page Facebook de la "Charte Forestière des Montagnes de l'Ain".

*la notion de bois local correspond à la ressource forestière issue de la région et des massifs forestiers limitrophes et transformées sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes.

- Pour toute information, contacter Fibois 01 - Cécile Devésa - c.devesa@fibois01.org



Lauriane CHABBERT - Animatrice Charte Forestière des Montagnes de l'Ain
06 67 16 86 59 / cftbugey@hautbugey-agglomeration.fr

Avec le soutien de :

